

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 23 mars 2005

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 27 janvier 2005

Point 02 - Communauté de Communes

02-01 – Compte administratif 2004 – Examen et approbation

02-02 – Compte de gestion 2004 – Examen et approbation

02-03 – Affectation des résultats

02-04 - Budget primitif 2005 – Examen et approbation

02-05 – Taxes additionnelles

Point 03 – Déchets

03-01 – Compte administratif Déchets 2004 – Examen et approbation

03-02 – Compte de gestion Déchets 2004 – Examen et approbation

03-03 – Affectation des résultats

03-04 – Budget primitif Déchets 2005 – Examen et approbation

03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Point 04 - Divers

Divers 01 - Indemnité de conseil du receveur

Divers 02 – Convention avec le Département

L'an deux mille cinq, le 23 mars à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 22 février 2005.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN suppléant de Gérard ISSNER de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER
Claude FREYTHÉ titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER de MAGSTATT-LE-BAS

René RAPP suppléant de Bernard SUTTER de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Georges BISSEL suppléant de Micheline DANCER de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de Daniel HASSLER de STEINBRUNN-LE-BAS

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30, il salue les délégués et les remercie pour leur présence.

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 27 janvier 2005

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 27 janvier 2005 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 02 – Communauté de Communes

02-01 – Compte administratif 2004 – Examen et approbation

Le compte administratif dressé par Guy PICQUET, Président, est présenté au Conseil de la Communauté, par Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Vice-Président de la Communauté de Communes.

**Le Conseil de la Communauté, après délibération
A l'unanimité**

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Tableau joint en annexe

constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnait la sincérité des restes à réaliser.

02-02 – Compte de gestion 2004 – Examen et approbation

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Guy PICQUET, Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

Tableau joint en annexe

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

02-03 – Affectation des résultats 2004

VU le compte administratif 2004,

VU les balances de la trésorerie 2004 et la concordance entre les deux comptes,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

affecte les résultats 2004 de la manière suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS 2004

Attribution	Section	Résultat clôture 04	Besoin de financement BP 05	Solde
Communauté de Communes	Expl.	158 239,08	0,00	158 239,08
	Inv.	184 621,52	0,00	184 621,52
	Total	342 860,60	0,00	342 860,60

Résultat de fonctionnement mis au :

002 Excédent de fonctionnement reporté 158 239,08

Résultat d'investissement mis au :

001 Excédent d'investissement reporté 184 621,52

02-04 – Budget primitif 2005 - Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget primitif 2005.

La balance générale est arrêtée comme suit :

Budget primitif :

Fonctionnement

En dépenses et en recettes : 1.445.024,00

Investissement

En dépenses et en recettes : 539.505,00

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le budget primitif 2005.

02-05 - Taxes additionnelles

Afin de recouvrir le produit attendu figurant au compte 7311 du Budget de la Communauté de Communes, d'un montant de 341.744 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

vote les taxes additionnelles suivantes pour l'année 2005 :

- taxe d'habitation	1,22%
- taxe foncier bâti	1,42%
- taxe foncier non bâti	6,46%
- taxe professionnelle	1,44%

Point 03 – Déchets

03-01 - Compte administratif Déchets 2004 – Examen et approbation

Le compte administratif Déchets dressé par Guy PICQUET, Président, est présenté au Conseil de la Communauté, par Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Vice-Président de la Communauté de Communes.

**Le Conseil de la Communauté, après délibération
A l'unanimité**

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

tableau joint en annexe

constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnait la sincérité des restes à réaliser.

03-02 – Compte de gestion Déchets 2004

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Guy PICQUET, Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

Tableau joint en annexe

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

03-03 – Affectation des résultats Déchets 2004

VU le compte administratif Déchets 2004,

VU les balances de la trésorerie 2004 et, la concordance entre les deux comptes,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

affecte les résultats 2004 de la manière suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS DECHETS 2004

Attribution	Section	Résultat clôture 04	Besoin de financement	Solde
Déchets	Expl.	396 551.11	0,00	396 551,11
	Inv.	26 188.75	0,00	26 188,75
	Total	422 739,86	0,00	422 739,86

Résultat de fonctionnement mis au :

002 excédent de fonctionnement reporté 396 551,11

Résultat d'investissement mis au :

001 excédent d'investissement reporté 26 188,75

03-04 – Budget primitif Déchets 2005 - Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget primitif Déchets 2005.

La balance générale est arrêtée comme suit :

Budget primitif Déchets :	<u>Fonctionnement</u>	
	En dépenses et en recettes :	1.398.778,00
	<u>Investissement</u>	
	En dépenses et en recettes :	62.350,00

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le budget primitif 2005.

03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Afin de recouvrir le produit attendu figurant au compte 7331 du Budget de la Communauté de Communes Déchets, d'un montant de 750.663 €

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

vote la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 9,810 % sur la base prévisionnelle à la TEOM 2005 (7.652.017).

(pour mémoire : l'augmentation du produit par rapport à 2004 ne résulte que de l'augmentation des bases).

Point 04 – Divers

Divers 01 – Indemnité de conseil du receveur syndical

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions ;
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

attribue l'indemnité de conseil à Mme Anne-Marie PFISTER, Receveur Percepteur à la Trésorerie de Sierentz.

Le montant de cette indemnité résultera de l'application du tarif fixé à l'article 4 de l'arrêté ci-dessus mentionné.

Divers 02 – Convention avec le Département (SIG)

- Vu la délibération en date du 4 décembre 2003, par laquelle le Conseil de Communauté a engagé la démarche GERPLAN ;

Exposé :

Une réunion d'informations portant sur le Système Informatique Géographique a eu lieu le 12 octobre 2004 dans la salle de la Communauté de Communes.

Pour mémoire, cette démarche a été engagée par le Département et sa mise en place passe par une convention à intervenir entre la CCPS et le Département du Haut-Rhin, pour la mise à disposition des informations géographiques dont ils disposent, dans le respect des dispositions légales dont elles font l'objet.

Le Département mettra à la disposition de la CCPS, un ensemble de données et toutes les informations qu'il pourra acquérir ou produire.

La Communauté de Communes pourra par le biais du logiciel, inscrire au budget, consulter et télécharger les mises à jour effectuées par le Département.

La Communauté de Communes autorisera en retour le Département à consulter et à télécharger les bases de données réalisées par elle.

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

habilite le Président à signer la convention à intervenir.

Interventions

Lors de l'examen de la proposition du budget Communauté de Communes,

- le Président PICQUET ayant demandé à l'assemblée son avis sur le maintien des taux des taxes additionnelles, le Vice-Président, Jean-Marie BELLIARD, rapporteur du budget, propose une augmentation de l'ordre de 4%.
Après débat, il est décidé pour l'année 2005 d'augmenter le montant du produit des 4 taxes de 3% et le budget est voté sur la base de cette augmentation et des taxes résultantes.
- Par ailleurs, après remarques sur le chapitre 67 – Charges exceptionnelles – où sont portées les annulations de titres relatives aux impayés transports scolaires, le transport scolaire à destination du Lycée Mermoz pour lequel la Communauté de Communes recouvre auprès des parents le solde à charge, source d'impayés potentiels sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 30.

